

## Conseil de Quartier du Triangle d'or

### MOTION

Le Conseil de Quartier Triangle d'or du 8<sup>e</sup> arrondissement déplore les conditions dans lesquelles se déroule la procédure de concertation avec la population sur le projet d'aménagement de la ligne de Bus 72 qui emprunte le cours la Reine et le Cours ALBERT 1<sup>er</sup>, le long de la Seine, entre le Pont de l'Alma et la place de la Concorde.

À la demande de l'adjoint au Maire de Paris chargé des Transports, de la Voirie, des déplacements et le l'espace public, le Conseil de Quartier a organisé une réunion d'information sur "un projet d'aménagement de la ligne 72 ". Or M. Najdovski n'est pas venu, déléguant à deux jeunes collaborateurs le soin de présenter ce projet. Il s'agit d'un réaménagement complet de la voirie et de la circulation, sur le quai haut (côté Seine), avec la création d'un site propre dans chaque sens de circulation réservé aux bus et aux taxis, entraînant de fait la suppression de la circulation des automobiles particulières sur le Cours La Reine et le Cours ALBERT 1<sup>er</sup> et valorisation de 2 voies à double sens réservées aux cyclistes.

Le projet prévoit également que la circulation sur l'avenue Montaigne se fasse à double sens sans que nous soit précisé si le stationnement, côté impair sur chaussée, reste en état ou soit supprimé. Les véhicules empruntant l'avenue George V et l'avenue Montaigne ne pourraient plus tourner vers le Cours La Reine en arrivant place de l'Alma ; et les véhicules empruntant le souterrain de la place de l'Alma à partir de l'avenue de New York ne pourraient plus emprunter la sortie du souterrain vers le cours La Reine, les obligeant à poursuivre jusqu'à la place de la Concorde, ce qui ne peut qu'augmenter les ralentissements constatés dans cette zone , alors qu'il n'y a presque jamais de bouchon sur les cours La Reine et ALBERT 1<sup>er</sup>.

Le Conseil de Quartier déplore qu'un tel projet puisse avoir été conçu sans que soient prises en compte les contraintes liées à l'activité touristique, commerciale, culturelle et hôtelière d'un quartier qui constitue la vitrine internationale de Paris , ni même qu'aient été consultés les représentants du Comité Montaigne , du Comité des Champs Elysées , des musées , des grands hôtels et du théâtre des Champs Elysées situé Avenue Montaigne et qui accueille chaque jour plusieurs centaines de spectateurs. Or l'avenue Montaigne, comme les Champs Elysées et l'avenue George V, constitue une artère "sensible" au plan de la sécurité en raison des Risques spécifiques identifiés par la Préfecture de Police et les responsables du plan Vigipirate.

La mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement a mis en place depuis 2003 sept conseils consultatifs de quartier avec le souci d'en faire des lieux d'écoute, d'information, de dialogue et d'expression destinés au plus grand nombre possible de personnes. Ils sont ainsi ouverts à tous les habitants, mais aussi aux commerçants et aux professions libérales qui y ont leur activité et participent à sa vie quotidienne. Cette ouverture totale est une caractéristique qui est spécifique à notre arrondissement.

Le conseil consultatif de votre quartier se réunit plusieurs fois chaque année. Si vous êtes électeur, vous serez invité par courrier, à participer à tous ceux qui seront convoqués à l'avenir.

### Qui peut y participer ?

Toute personne majeure qui habite dans le périmètre du quartier concerné ou qui possède dans ce quartier, le siège régulier de son activité commerciale ou libérale. Les réunions sont publiques.

L'unanimité des 70 participants à cette réunion d'information ayant eu le sentiment d'être mise devant un fait accompli a clairement manifesté son opposition au projet.

D'autant plus qu'un site propre dans ce secteur sur une longueur somme toute limitée n'est peut-être pas la solution la plus appropriée, sauf à vouloir supprimer la circulation automobile.

Le Conseil de Quartier émet donc formellement le vœu d'une véritable concertation sur les composantes de ce projet de la Mairie de Paris, dont le contexte n'a pas encore, à l'évidence, été examiné attentivement dans sa spécificité.

Il recommande en particulier que soient davantage prises en compte non seulement la sécurité, la mobilité des personnes résidant dans le Triangle d'or (y compris celles des handicapés), celle des salariés venant y exercer leur activité professionnelle ou celle des nombreux touristes venant le visiter, mais aussi l'importance de l'activité économique d'un arrondissement qui compte 40 000 habitants mais accueille chaque jour 180000 salariés et plusieurs dizaines de milliers de touristes.

Il souhaite que lui soient communiquées des précisions sur les coûts directs et indirects du projet, les études de trafic pour estimer l'impact pour l'ensemble des usagers sur les quais et les reports de circulation dans tout ce secteur et sur les différents scénariis alternatifs envisagés.

Il considère que la ligne 72 pourrait être améliorée à moindre coût sans site propre.

Il recommande que les mairies d'arrondissement disposent d'une information plus large sur les réformes envisagées en matière de transports, à l'échelle de la Ville et du Grand Paris.

Le Bureau du Conseil de Quartier

